

ministre. Mon honorable ami lui a fait remarquer qu'avant trois semaines il mettrait le *modus vivendi* en vigueur, tel que nous l'avions de le faire, et nous savons que l'honorable ministre et ses collègues, par un arrêté du conseil, ont donné effet à la proposition de mon honorable ami. Laissez-moi rappeler à l'honorable ministre le langage dont il s'est servi au sujet de cette proposition. A moins que mes souvenirs me fassent complètement défaut, il nous a dit que ce serait nous mettre à genoux devant la grande nation américaine, ce serait une disgrâce pour le Canada, ce serait indigne de la part d'un peuple libre, indigne d'un gouvernement libre ; cependant trois semaines après il se rendait à cette proposition.

Sir JOHN A. MACDONALD. Non, non ; voyez les *Débats*.

Sir RICHARD CARTWRIGHT. Je n'irriterai pas, je ne pousserai pas à bout l'honorable ministre en lui mentionnant toutes les autres volte-face qu'il a faites pendant ces dernières années. Mais cela est bien loin d'être le seul cas ou l'honorable ministre ait cru, pour des raisons à lui connues, devoir arracher une page de nos statuts, pour y substituer justement la politique que, maintes et maintes fois, nous lui avons indiquée, à lui et au pays, comme étant la seule politique à suivre dans l'intérêt du peuple du Canada. Comme mon honorable ami (M. Mackenzie) me le fait rappeler, cela n'est pas nouveau de la part de l'honorable ministre. Presque toute sa vie, son jeu a été de faire du capital politique en s'opposant aussi l'ongtemps qu'il le pouvait sans crainte à toutes les idées libérales, à toutes les améliorations et à toutes les suggestions qu'on lui faisait ; et lorsqu'il voyait une chance de pouvoir en tirer un profit raisonnable, il était prêt à les accepter ; mais, dans toute sa vie politique, a-t-il rien fait qui fut plus remarquable, dans sa manière d'agir, que lorsqu'il s'est agi de l'adoption du projet même de la confédération, qu'à ma connaissance—car j'étais alors député au parlement—il a combattu de toutes ses forces et de tout cœur, jusqu'à ce qu'il se trouvât en face de la dissolution des chambres, et alors qu'il savait bien qu'il n'avait pas la moindre chance de réussir dans les élections. Je ne prendrai pas plus de temps à rapporter la ligne de conduite passée de l'honorable ministre. Cependant je désire dire quelques mots sur la question actuelle. Je suis prêt à accepter une partie de ce qu'ont dit quelques honorables députés qui ont parlé sur cette question, à savoir qu'il ne s'agit pas ici d'une petite affaire, mais qu'elle peut avoir des résultats certainement sérieux. Je ne sais pas, et personne ne peut nous le dire, jusqu'à quel point cette agitation peut se répandre. Le vote qui se donnera ce soir sera donné en vertu d'une opinion arrêtée d'avance, mais il pourrait bien se faire que tout ne soit pas fini. Je prétends donc qu'il est de notre double devoir, dans ces circonstances, à nous qui avons une grave responsabilité, de déclarer pourquoi et pour quelle raison nous ne sommes pas actuellement dans une position à pouvoir adopter la motion faite dernièrement par l'honorable député de Muskoka (M. O'Brien).

Comme je l'ai dit, en tant que le gouvernement du Canada se trouve concerné, cette demande d'intervention dans la législation de la province de Québec est en grande partie due à la ligne de conduite antérieure du gouvernement, qui est intervenu injustement dans les actes adoptés par d'autres législatures provinciales, adoptés par la législature de ma province, adoptés par la législature de Manitoba, qui avaient agi évidemment dans leur propre juridiction. Les honorables ministres ont cru devoir désavouer ces actes, pour des raisons à eux connues, afin d'arriver à leur but, et ils ne peuvent par conséquent blâmer leurs partisans si, dans les circonstances actuelles, ils demandent que l'on applique à la province de Québec la même règle et la même loi qu'ils ont appliquées à d'autres provinces de la confédération. Ils ont cru, M. l'orateur, devoir s'ériger en tribunal d'appel au sujet de ces actes. Je prétends que l'honorable député de Simcoe Nord (M. McCarthy) avait parfaitement raison

de dir
et l'au
quelle
le dés

M
défini
Ils ma
ciale.
ment
clairer

N
voir de
interv
de la l
sa posi
toutes
politiq
rales,
toba ;
voyous
morale
unie.

Je
m'acco
d'autr
est dou
tribuna
peuse
nal lég

Ne
diffère
crois, c
aussi é
Nord,
droit c
mais d
désirab
sède le
désavo
procéd
occupe
le parle
devrion
abstena
s'est ab
bien pe
cas n'e
de nou
Les ter
savent
anglais
que po
je crois
de la c
l'interv